

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 12 MAI 2023 à 14h30

Date de convocation : 04 mai 2023
Mise en ligne le : 01 AOUT 2023
Nombre de délégués : 36
Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 22

L'an deux mille vingt-trois, et le douze mai, le Comité Syndical régulièrement convoqué par son Président, dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes

PRESENTS

Aubignan : absent	Crillon le Brave : absent	Le Beaucet : M. ILLE	Mormoiron : Mme CHANTREL	Suzette : Absent
Aurel : absent	Ferrassières : excusé/ a donné pouvoir	Loriol du Comtat : Excusée	Saint Christol : absent	Vacqueyras : Mme BAUDOIN
Beaumes de Venise : Absente	Flassan : M. JOUVE	Malaucène : excusé/ a donné pouvoir	Saint Didier : M. VEVE	Venasque : Mme PLANCHER
Beaumont du Ventoux : Excusée	Gigondas : Excusée	Malemort du Comtat : M. ALTIER	St Hippolyte le Graveyron : Absente	Villes/Auzon : M. ROUET
Bédoin : M. EMOND	Lafare : Excusé	Mazan : M. BONNET	St Pierre de Vassols : Mme RAYMOND	
Blauvac : M. RASPAIL	La Roque Alric : Absent	Méthamis : Mme ZIANE	Saint-Trinit : Absent	
Carpentras : M. BELHOMME	La Roque sur Pernes : M. DELEBECQUE	Modène : Absent	Sarriens : Mme FRANQUET	
Caromb : Mme MICHELIER	Le Barroux : Excusée	Monieux : M. UGHETTO	Sault : RANCHON	

Excusés ayant donné procuration : Monsieur Busi (Ferrassières) à M. Ranchon. Madame PONGE (Beaumes de Venise) à Monsieur VEVE ; Monsieur Tenon (Malaucene) à M. Jouve

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Michel Jouve a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Il est ensuite procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 24 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2023, joint en annexe du dossier du comité syndical, est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le comité syndical est ensuite appelé à débattre sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour.

2- RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Rapporteur : le Président

Il est précisé que le rapport ne fait pas l'objet d'un vote par délibération.

Il est rappelé la structure générale du document. Le travail réalisé en 2022 a porté essentiellement sur la rédaction du dossier de modification n° 1 du SCOT ; le lancement de l'étude de définition de la trajectoire ZAN sur le territoire du SCOT et la défense du syndicat mixte face au recours contre le SCOT approuvé.

Ce rapport d'activité sera transmis avec les éléments du compte administratif, aux deux EPCI membres du syndicat mixte avant le 30 septembre.

3- DELIBERATION N°06-2023 - Approbation compte de gestion 2022

Le compte de gestion 2023, établi par le comptable public du SGC de Monteux, présente des résultats parfaitement en adéquation avec ceux issus du compte administratif.

Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 49 983,44€

Le résultat de clôture d'investissement s'élève à 60 761,55€

Il vous est proposé de donner un avis favorable et d'arrêter ce compte de gestion 2022 du Syndicat Mixte Comtat Ventoux

Le comité syndical émet un vote favorable à l'unanimité.

4- DELIBERATION N°07-2023 - Approbation compte administratif 2022

Rapporteur : Michel JOUVE

Le compte administratif 2022 du Syndicat Mixte Comtat Ventoux se présente, dans ses grands équilibres, de la manière suivante :

- dépenses de fonctionnement de l'exercice : 131 570,48€
- recettes de fonctionnement de l'exercice : 153 454,93€
- excédent de fonctionnement 2021 reporté : 28 098,99€

Résultat de clôture de fonctionnement 2022 : + 49 983,44€

- dépenses d'investissement de l'exercice : 65 194,00€
- recettes d'investissement de l'exercice : 41 492,20€
- excédent d'investissement 2021 reporté : 84 463,35€

Résultat de clôture d'investissement 2022 : + 60 761,55€

- restes à réaliser sur dépenses d'investissement : 0 €
- restes à réaliser sur recettes d'investissement : 0 €

Résultat global 2022 restes à réaliser compris : + 110 744,99 €

Il vous est proposé d'arrêter ce compte administratif 2022 du Syndicat Mixte Comtat Ventoux.

Christian FORESTIER précise les éléments liés aux résultats de clôture.

Le résultat de clôture de fonctionnement provient essentiellement de trois dépenses prévues non réalisées à savoir : les frais liés aux indemnités du commissaire enquêteur, dont l'enquête publique a été reportée en 2023 ; les frais d'actes et de contentieux liés au recours contre le SCOT, reportés aux aussi à 2023 et enfin la dépense pour la subvention de l'AURAV qui accompagne le syndicat mixte dans l'étude de définition de la trajectoire ZAN. L'étude ayant pris du retard, l'accompagnement de l'AURAV a débuté plus tard également.

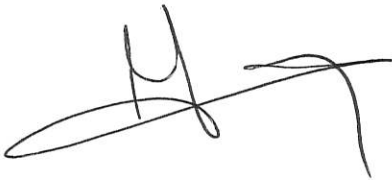
L'excédent d'investissement provient, quant à lui, du report de l'étude de définition de la trajectoire ZAN. L'étude aurait dû commencer en 2022 donc les dépenses prévues en 2022 ont été reportées en 2023.

Le comité syndical émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Vève remercie l'assemblée et lève la séance à 15h00.

Le secrétaire de séance

Michel JOUVE



Le Président

Gilles VEVE

